

Fiche technique - intervenants en élevage

Dermatose Nodulaire Contagieuse

« L'accès aux établissements situés en zone de protection et de surveillance est limité aux seules personnes indispensables à la tenue de l'élevage. »

Arrêté préfectoral DNC Loire 19/09/2025



Ne pas véhiculer d'insectes piqueurs

- Fermer les vitres des véhicules
- Désinsectiser les véhicules
- Se garer à distance de la zone d'élevage, sur zone stabilisée



Mesures de biosécurité générale

- Porter des surbottes
- Compléter le registre d'élevage avec données de passage
- Éviter l'accès à proximité des animaux
- Nettoyage et désinfection des roues des véhicules



Usage de matériel en commun

- Nettoyage au karcher et désinfection systématique sur le lieu d'utilisation (voir avec Farago pour les produits à utiliser)
- Fermer les vitres des véhicules